**Pourquoi les enfants parlent à l’ethnologue ?**

**Les ressources méthodologiques de l’engagement**

Alison Morano

Mayotte est le plus jeune département français avec plus de la moitié de sa population âgée de moins de 18 ans[[1]](#footnote-1). En outre, près d’un habitant sur deux est de nationalité étrangère (Insee, 2019). Ceci est en partie dû au maintien d’une forte fécondité et d’une importante mobilité, majoritairement en provenance des Comores. En effet, l’île partage une histoire commune avec l’archipel comorien, s’inscrivant dans un même ensemble géographique et culturel au sein duquel la présence française et sa frontière, ont plongé les migrations anciennes dans l’illégalité, spécialement à l’égard des enfants qui sont particulièrement impliqués dans des processus de mobilité tels que le confiage. Nous y reviendrons.

Dans ce contexte, il nous faut introduire une brève présentation des catégories juvéniles aussi plurielles que précaires afin de poser un cadre à l’analyse des méthodes ethnographiques mobilisées dans cette recherche en doctorat. Cette dernière s’appuie sur une approche multidimensionnelle, considérant l’inscription des jeunes dans des systèmes sociaux, économiques et culturels, au sein d’un environnement singulier (Zaouche Gaudron, 2006). De plus, à Mayotte, la jeunesse est souvent associée aux « problèmes », tant les difficultés de prise en charge de cette catégorie de population sont croissantes et complexes. Les moyens ne sont pas à la mesure des enjeux et les jeunes peinent à s’insérer dans une société où les perspectives d’avenir se font rares. Nous avons fait le choix d’orienter la focale sur la jeunesse d’origine comorienne et, dans une moindre mesure, africaine, en ce qu’elle cristallise les tensions autour de sa présence et subit plusieurs formes d’exclusions et de discriminations. Ces mineurs, qu’ils soient nés sur le territoire ou dans le pays d’origine de leurs parents, expérimentent souvent des situations d’exclusions et de relégation à un espace de non droit qui alimentent un vécu traumatique.

En 1995, la frontière politique (en place depuis l’indépendance de l’archipel des Comores en 1975), s’est vue dotée d’un visa d’entrée pour lutter contre les flux migratoires en provenance des Comores, instaurant de fait l’apparition de la figure du clandestin, de l’étranger en situation irrégulière. Alors que les mobilités insulaires historiques n’ont pas cessées, cette situation a cristallisé des tensions intercommunautaires et entre les familles ainsi dispersées. Néanmoins, deux profils cohabitent : les mineurs Comoriens, aux parcours et profils divers, et ceux originaire du continent africain (essentiellement de la région des Grands Lacs). Chaque année, ils sont plusieurs milliers à tenter la périlleuse traversée vers Mayotte depuis Anjouan (d’où partent tous les flux de migrants) en *kwassa kwassa*, une frêle barque de pêcheur traditionnelle. Si les mineurs africains arrivant seuls sur le territoire sont la plupart du temps déjà adolescents et se présentent comme Mineurs Non Accompagnés demandeurs d’asile, les jeunes comoriens témoignent de parcours divers, s’inscrivant dans une longue tradition de mobilité insulaire. Sur les pas de leurs aînés, ils partent ou amorcent un regroupement familial à Mayotte dans l’espoir de meilleures conditions de vie, accéder à une meilleure scolarité et à un système de soin plus performant. Beaucoup semblent subir le projet migratoire familial, bien que certains témoignent avoir été acteur de leur choix. Plus largement, la notion de projet de vie, d’horizons, de perspectives idéalisées et d’avenir motive le projet migratoire de la population comorienne.

**Les jeunesses précaires à Mayotte**

L’intensification de la lutte contre l’immigration clandestine à partir de 2006 et les records statistiques de reconduites annuelles (plus de 27 000 en 2019) ont pour conséquence l’explosion du phénomène des mineurs isolés à Mayotte, dépourvus de représentants légaux sur le territoire suite à leur reconduite à la frontière. Une situation d’une ampleur inédite qui a vu l’émergence d’une population juvénile livrée à elle-même en l’absence de tuteur légal. Si certains sont repérés et signalés aux services de protection de l’enfance, d’autres demeurent invisibilisés par l’exclusion sociale et scolaire dont ils font l’objet.

Cette situation d’isolement peut aussi être consécutive d’un confiage, ou fosterage (circulation d’enfants) très répandu dans l’archipel comorien au regard de la résidence uxori-matrilocale qui influence fortement l’organisation familiale et les déplacements d’enfants (Blanchy, Chami-Allaoui, 2004). En outre, le phénomène migratoire demeure enchâssé dans une proximité familiale, géographique, historique, culturelle et religieuse des territoires de départ et d'arrivée. Les parents, lorsqu’ils ne sont pas présents sur le territoire ou qu’ils ne sont pas en mesure de s’occuper de leurs enfants, tendent ainsi à les confier à des tiers, apparentés ou non. Ce sont majoritairement des figures féminines : une tendance qui prend ses racines dans la culture locale où les femmes sont le support et le cadre de la société. Néanmoins, si traditionnellement ce phénomène de circulation des enfants est le fruit d’une volonté de rééquilibrage des ensembles familiaux (Guidetti, Lallemand, Morel, 1997), on assiste aujourd’hui à une forme de confiage transfrontalier, parfois hasardeux, aux marges de la pratique coutumière : des mineurs comoriens sont « mis dans un kwassa », envoyés chez un membre de la famille à Mayotte, la plupart du temps inconnu, et qui n’est pas toujours prévenu. Dès lors, les tensions et conflits font jour chez des adolescents en perte de repères, notamment identitaires, face à des tiers accueillants parfois dépassés.

Les mineurs africains, quant à eux, qualifiés de « vrais MNA » par les services sociaux de protection de l’enfance, sont souvent placés en famille d’accueil. Déboussolés par l’exil, ils éprouvent ce placement tout d’abord comme un refuge et une opportunité pour « se poser » et se reconstruire mais beaucoup connaîtront des ruptures dans leur prise en charge. Certains se heurtent violemment aux représentations entourant l’africanité[[2]](#footnote-2), s’inscrivant dans un rapport à l’altérité pour le moins complexe, voire violent, à Mayotte.

La non-scolarisation à Mayotte concerne un nombre considérable de mineurs en âge d’obligation scolaire, essentiellement d’origine comorienne, et, dans une moindre mesure, malgache er africaine. Ces jeunes, dont la plupart a fait l’expérience de la migration, souffrent du manque de places dans les établissements scolaires et de pratiques discriminatoires non règlementaires à l’inscription. Si les estimations du nombre de ces mineurs non scolarisés ne sauraient être précises au regard de l’absence de recension faite par les services habilités, les associations les estiment à plusieurs milliers.

Enfin, la catégorie des « mineurs en errance », évoluant en bandes territorialisées aux tendances délinquantes et souvent tentées par l’alcool et les stupéfiants, cristallise les tensions. Ici, les amalgames sont courants entre immigration, non-scolarisation, isolement et errance/délinquance. Le désœuvrement de ces jeunes, s’il survient en cas de déscolarisation (absence d’orientation post 3e ou exclusion définitive en raison d’un comportement abusif), parfois de non-scolarisation et surtout en l’absence de cadre familial resserré, est à l’origine d’un sentiment d’insécurité partagé sur le territoire. Mayotte voit ainsi émerger le phénomène « d’enfants des rues », au même titre que certains pays du continent africain, à l’image de la Centrafrique étudiée par Andrea Ceriana Mayneri (2013, 2015), des Bakoroman du Burkina Faso par Muriel Champy ou encore de Bamako par Olivier Douville (2004). Néanmoins, les réalités, loin d’être homogènes, révèlent des particularités propres à chaque contexte.

**Ethnographier l’enfance en danger**

Dans ce contexte mahorais particulièrement tendu des difficultés méthodologiques d’enquête émergent dès l’amorce d’une recherche ethnographique auprès des enfants. Ma recherche interroge les processus institutionnels de relégation et de marginalisation des enfants non accompagnés à Mayotte. Cette approche de l’enfance en danger qui s’inscrit d’emblée dans la transversalité des cas de figure (mineurs isolés, non scolarisés, placés, en errance, demandeurs d’asile), implique la participation des jeunes, enfants et adolescents, qui sont les interlocuteurs privilégiés de l’ethnologue. Dès lors, comment accéder à la parole d’enfants en souffrance, aux parcours traumatiques, dans un contexte de tensions sociales sans cesse réactivées ?

Ces enfants, que leur exclusion sociale, scolaire et territoriale (habitats regroupés dans des bidonvilles), a rendu méfiants, doivent être sécurisés et apaisés pour s’exprimer. Une réflexion méthodologique est d’autant plus nécessaire que la présence intrusive de l’ethnologue est appréhendée avec méfiance, incompréhension, et que les méthodes traditionnelles d’entretien s’avèrent inopérantes ici. Par quelles voies et sous quels traits l’ethnologue peut-il aborder et obtenir la participation de jeunes enfants en souffrance, éventuellement en colère ?

Afin de franchir ces limites, j’ai choisi de renoncer à la posture d’extériorité, à « bonne distance », qu’implique habituellement l’enquête ethnographique, en endossant la position de stagiaire au sein de l’Aide Sociale à l’Enfance, et plus particulièrement à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Je fus ainsi intégrée à une équipe, au sein d’une institution œuvrant auprès du public qui constituait mon objet d’étude. Les années suivantes, je fis le choix d’intégrer des associations de terrain, et plus particulièrement celles œuvrant auprès des mineurs non scolarisés. Tour à tour Volontaire en Service Civique, bénévole et intervenante régulière dans le cadre d’ateliers thématiques, j’investissais progressivement le secteur associatif de manière pérenne afin d’ancrer ma présence localement, autour du grand Mamoudzou (la capitale et ses communes). Ces terrains, conjugués à mon emploi d’enseignante dans le second degré au sein d’un collège en banlieue de la capitale, m’ont permis de rencontrer les mêmes jeunes avec une régularité qui me les rendit familiers, et réciproquement. Une relation de confiance et de respect mutuels s’est ainsi installée, contribuant à mettre à distance la figure de la « jeune *mzungu* », terme shimaoré désignant les étrangers et, dans le langage commun, les Blancs de métropole*[[3]](#footnote-3)*. Être enseignante en collège a également donné une assise à ma posture, moins « étrangère » au profit d’un ancrage dans la longue durée, c’est-à-dire l’assurance, pour ces jeunes, que je n’allais pas quitter le territoire précipitamment et surtout que, avec ma mission d’enseignement, je possédais des connaissances à leur transmettre. Néanmoins, cette double triple casquette a parfois contribué à brouiller la perception de mon assignation à l’une ou l’autre de ces « identités » : mes élèves étaient surpris d’apprendre que j’étais engagée dans des associations tandis que les mineurs placés ou suivis dans ces associations avaient du mal à comprendre que je sois également enseignante dans un collège.

Au fil des années, la nécessité de ces immersions se confirma au regard des incidences qu’aurait eu une approche spontanée par une jeune femme blanche, instruite, européenne et si loin de son pays auprès de jeunes, qui sont souvent des garçons, notamment dans l’espace public. Mes relations d’enquête avec des enfants et adolescents Comoriens et Africains interrogent la place que j’ai pu occuper dans leurs parcours et les différents modes de catégorisation relatifs aux manifestations de ma « blanchité ». Ce concept fut mobilisé dans plusieurs études, notamment dans celle de Marie Lasserre, qui analyse son expérience en termes de domination et d’asymétrie sociale et raciale face à une population stigmatisée. Ainsi, à l’aune de son expérience ethnographique, elle suggère d’examiner « la manière dont les assignations identitaires, étiquettes et rôles qui m’ont été attribués révèlent un entrelacement de caractéristiques ni choisies ni maîtrisables qui ont joué sur mes relations » (2020 : 3). En effet, les représentations collectivement partagées et entretenues par les jeunes Comoriens et Africains vis-à-vis des « blanches », perçues comme un ensemble homogène, ont contribué à dessiner les contours d’une place qui me fut d’emblée assignée. Les qualités de patience, de gentillesse, de connaissances savantes, de générosité et de propension à distiller une charité non intéressée semblaient coller au profil des « blancs » tels que se les représentaient les jeunes rencontrés dans les associations. La « blanchité » à Mayotte, en dehors de la nationalité, est synonyme de beauté esthétique et symbole de réussite sociale, prestige et privilèges.

Néanmoins, l’asymétrie de nos relations, marquée par nos différences d’âge et de position sociale, n’a pas constitué un frein aux enquêtes car ces inégalités étaient intégrées, acceptées et même valorisées : j’incarnais, à leurs yeux, celle qui pouvait et voulait les aider. Si je n’avais pas choisi les étiquettes et les qualités qui me furent attribuées, je pus néanmoins, au fil des années, parvenir à les maîtriser et à les rendre opérationnelles dans la relation d’échange différencié qui caractérise la démarche ethnographique.

**Accéder à la parole de l’enfant ou les leçons de l’impossible**

Les difficultés d’accès aux jeunesses précaires de l’île tiennent principalement au contexte d’insécurité dans les quartiers de la capitale du grand Mamoudzou. Ce à quoi viennent s’ajouter les tendances normatives en termes de rapport social de genre qui conduisent à aborder et à courtiser sans gêne une jeune femme blanche dans l’espace public. Aussi, à mon arrivée à Mayotte en 2015, au regard du nombre d’agressions et de vols avec violence qui survenaient régulièrement, mes hôtes m’intimèrent de ne pas sortir seule, spécialement à la tombée de la nuit. Les projections méthodologiques que j’avais cultivées au cours de mes années de formation universitaire s’effritèrent lorsque je compris qu’il me serait impossible d’aller spontanément à la rencontre des jeunes et des enfants qui occupaient l’espace public de la rue. Malgré les conseils et les précautions de mes collègues et amis pour assurer ma sécurité, très rapidement je pris la mesure de la réorientation méthodologique qui s’imposait : le phénomène de bandes, la consommation d’alcool et de stupéfiant, les vols à l’arraché et autres agressions quotidiennes, m’interdisaient d’aller au-devant de ces jeunes sans médiation. Alors qu’un homme aurait pu aisément déambuler sans se faire remarquer outre mesure, les tentatives d’approche et de drague quasi systématique par des garçons adolescents ou jeunes adultes à mon égard, empêchèrent l’instauration d’une relation d’enquête.

C’est ainsi que le choix stratégique d’une entrée par l’institution (l’Aide Sociale à l’Enfance) puis par les associations, s’imposa comme le moyen d’accéder à la parole des jeunes hors de leur territoire de prédilection. Si traditionnellement, l’absence d’implication, voire l’extériorité par rapport au milieu confère sa crédibilité scientifique à l’ethnologue (notamment dans le champ politique ou religieux), ici, l’engagement immersif s’est avéré une voie d’insertion privilégiée. Ces diverses formes d’immersion dans la longue durée, au sein de l’Aide Sociale à l’Enfance et d’associations de quartier m’offraient à la fois une protection et une insertion auprès des groupes sociaux au centre de mon étude. Nous verrons cependant comment cette posture au départ appréhendée comme une fragilité s’est ensuite transformée, par endroit, en atout. L’insertion dans le milieu socio-éducatif fonctionnait comme condition préalable à l’acquisition de la confiance de mes interlocuteurs, et le retour réflexif sur cet engagement allait conférer une valeur scientifique à la restitution de mes enquêtes.

Les « ratés » du terrain jalonnent l’enquête ethnographique de la plupart des recherches, avec plus ou moins de force et de retombées sur les données obtenues. L’analyse réflexive de Marie Lasserre sur les difficultés de son terrain a permis d’apprécier un exemple où l’ethnologue ne parvient pas à maîtriser sa relation d’enquête avec un groupe qui prend le pouvoir et élabore des stratégies subversives face à sa présence afin d’en tirer avantage selon ses propres intérêts. L’enquête ethnographique se heurte alors aux normes et logiques sociales de la population hôte et compromet la relation. Néanmoins, le retour réflexif permet de reconsidérer les positionnements de chacun afin de faire « émerger la valeur heuristique de ces relations d’enquête complexe ainsi que les enjeux liés aux catégorisations sociales et raciales et à l’altérisation de l’anthropologue sur un terrain sensible » (Lasserre, 2020 : 20). A Mayotte, dans le cadre d’enquêtes auprès d’enfants et d’adolescents, le soupçon que peut susciter les motivations de l’ethnologue chez les personnes migrantes, précaires ou en situation d’exclusion, n’a pas fait jour en raison des préoccupations profondes de la société mahoraise pour la jeunesse depuis plusieurs années. En effet, alors que les reconduites à la frontière s’accéléraient et qu’apparaissait de manière visible le phénomène des mineurs isolés, associés à l’errance et au désœuvrement dans un contexte de bouleversements des schémas éducatifs consécutifs à l’influence des modèles européens, la population et les élus de l’île ont porté une attention de plus en plus soutenue à cette jeunesse en danger. Bien qu’elle soit souvent stigmatisée par les termes « enfants étrangers », l’attention que j’y portais recueillait la gratification et l’approbation de mes interlocuteurs issus de la société civile et de la scène politique : « ah oui, y en a besoin ! » ou « il y a matière ici à Mayotte, tu as de quoi faire ! ».

**« L’altérité ne se laisse pas atteindre sans confrontations »**[[4]](#footnote-4)

En 2017, alors que j’étais volontaire en service civique à « L’école de la rue »[[5]](#footnote-5), il m’a été donné d’expérimenter cette difficile rencontre avec l’autre. Je me suis, dès le départ, heurtée à la méfiance et au rejet d’un adolescent, alors en perte de repères et d’identité, en proie à l’errance après avoir perdu tout espoir d’une scolarisation prochaine. Mohamed affichait une gaieté de façade, une désinvolture bavarde et agitée qui n’avait de cesse de perturber mes cours. Bravant sans cesse les règles de respect et de vivre ensemble que j’avais établies avec le groupe, il prenait plaisir à déranger ses camarades et à rire à mes mises en garde. Après plusieurs semaines et de multiples recadrages, je finis par perdre patience et, excédée par son comportement, je m’emportai en lui signifiant qu’il était temps d’adopter une attitude plus sérieuse. Piqué au vif par mes remarques, il ne revint plus la semaine suivante.

J’appris qu’il était parmi les plus « âgés » (il avait alors bientôt 16 ans) et que, malgré son inscription à l’association depuis plus de six mois, il n’était toujours pas inscrit au CASNAV[[6]](#footnote-6), préalable nécessaire pour intégrer un établissement scolaire. Or, ces démarches sont longues et éprouvantes et peuvent prendre jusqu’à plusieurs mois ou années. Pour les grands adolescents comme lui, proches de la limite d’âge répondant à l’obligation scolaire, les chances étaient très minces. Je compris qu’il en avait conscience et que ce comportement traduisait en réalité une perte de mobilisation et d’espoir. Je décidai alors de faire de son cas une priorité, effectuant rapidement les démarches auprès du CASNAV. Dès son retour à l’association, je lui présentai le document attestant de son inscription effective avec la date du test auquel il était convoqué. Son visage s’illumina et le changement dans son comportement fut radical : attentif, investi, travailleur, il semblait avoir retrouvé le goût d’apprendre et une certaine confiance en lui. Je découvris un jeune adolescent intelligent et vif, au niveau scolaire prometteur.

Des liens d’affection sincères se nouèrent au fil du temps, à mesure qu’il me confiait, par bribes, le traumatisme de son histoire familiale et son mal-être identitaire. En dehors de l’intérêt ethnographique que je portais à son parcours et son histoire, l’empathie et l’amitié que j’avais développées pour Mohamed m’ont poussée à m’investir davantage en répondant à sa demande de soutien moral et affectif. Aussi, après plusieurs semaines de recherche intensive à lui trouver une place dans un établissement, je finis par obtenir gain de cause : contournant le système d’affectation du rectorat, une place lui fut trouvée en classe de 3e « ordinaire »[[7]](#footnote-7). Mohamed, ivre de joie, redoubla d’efforts jusqu’à la rentrée. Depuis, il a poursuivi sa scolarité et est sur le point de passer son bac. Nous avons gardé le contact et, il y a peu, il me confiait entre deux éclats de rire gênés :

« Avant je te détestais (rires) ! Je voyais que mon dossier n’avançait pas, personne n’avait rien fait pour m’inscrire au rectorat et tout, alors qu’il y avait eu déjà d’autres profs avant toi et toi aussi tu ne faisais pas. Mais après quand j’ai vu que tu m’as inscrit, que tu t’es occupé de ma situation, là je me suis dit que c’est bon, je vais faire un effort parce que tu t’es occupé de moi. Et aussi, quand tu m’as appelé pour me dire que tu m’avais trouvé une école ! Là c’était dingue, complètement dingue. Je me suis dit que j’avais vraiment de la chance de t’avoir trouvée. »

Ce récit montre que, dans l’altérité qui fait de moi une étrangère à Mayotte, la confiance d’un jeune en danger ne s’obtient pas sans confrontation. Ayant endossé la posture d’une enseignante dans une association, j’avais des responsabilités autres que celles de ma recherche ethnographique : celles de scolariser des mineurs primo-arrivants sur le territoire. Si je voulais, dans le même temps, gagner leur confiance et accéder à leur récit de vie, dans une parole aussi authentique que possible, il me fallait prouver ma légitimité, ma valeur et mes compétences en intensifiant les démarches déjà amorcées par mon prédécesseur. En me heurtant à l’hostilité de Mohamed qui se sentait perdu et délaissé, j’ai compris plus tard qu’il s’agissait là d’une sorte de défiance qui, une fois apaisée, allait me permettre d’accéder au récit de son parcours.

L’identité qui m’a ensuite été assignée, à savoir celle d’une enseignante investie et attentive à la situation de ses élèves, fut déterminante. Cet exemple a confirmé l’importance du regard porté sur l’autre, et des considérations inhérentes au processus de catégorisation et d’assignation identitaire, comme l’explique Marié : « L’identité des uns [l’étranger] passe par le regard des autres [les Autres]. Identité, regard : deux maîtres mots pour l’anthropologue qui débarque et qui, dans sa soif de connaissance, joue sa reconnaissance » (2004 : 90).

Néanmoins, les limites de l’implication et de l’engagement se heurtent au cadre de l’institution lorsque la place de l’anthropologue dépasse le cadre établi et que la légitimité de ses prérogatives n’est pas validée. Le cas de Youmna est révélateur de ces écueils : avec elle, au départ, mon engagement se résumait à ma position de « professeur à l’association ». Néanmoins, au fil des années, alors que mon implication dans le destin de cette jeune fille se dessinait, je prenais la mesure de la relation affective qui s’était nouée (j’appris qu’elle me considérait comme une « maman »). Suite à un parcours traumatique de migration imposée depuis les Comores, de trahison, d’abandon puis de rejet de la cellule familiale, elle connut les ruptures du placement en famille d’accueil et en structure mère-enfant. Considérée au départ comme une « personne ressource » pour Youmna, je fus rapidement évincée et disqualifiée par les éducateurs de l’association car mes sollicitations pour l’aider dans ses démarches de régularisation administratives étaient perçues comme une intrusion dans leurs prérogatives : à leur yeux, je « vendais du rêve » en promettant à Youmna une naturalisation par double droit du sol.

Alors que je pensais être dans mon rôle en apportant des conseils juridiques servant sa situation, l’hostilité du personnel cadre de la structure a fini par ternir ma relation de confiance avec Youmna. Influençable, la jeune fille s’est finalement ralliée à mes détracteurs. Tandis que j’étais accusée de « ne pas rester à ma place », je m’interrogeais : qu’elle était-elle exactement ? Et selon qui ? Bien que mes conseils juridique se soient avérés fructueux (Youmna a bien obtenu la naturalisation), la relation privilégiée que j’entretenais depuis des années avec Youmna n’a pas survécu à ces conflits.

Cette mésaventure a ainsi mis en exergue les limites de l’intérêt porté au destin de mes jeunes interlocuteurs, quitte à empiéter sur l’autorité de ceux, légitimes, à s’occuper de leur cas. En outre, ma posture d’ethnologue avait ici été entièrement éclipsée au profit de celle, plus intrusive encore, d’une personne de confiance qui aurait dépassé les limites de sa légitimité tout juste accordée par l’institution. Sur un autre plan, comment accepter de se voir écartée ainsi par une institution certes légitime mais qui a failli par le passé, au mépris du droit et de la moralité de Youmna ? comment le chercheur, « piégé » par son implication, peut-il reprendre sa place, aux marges interstitielles et sans cesse renégociées qu’on lui accorde ?

Le dilemme révélé par ces confrontations et confusions entre les sphères privées et professionnelles a confirmé que « la scientificité et la distance que l’ethnologue tente de conserver ne l’empêchent pas de pouvoir être atteint par la charge émotionnelle de certaines situations observées ou vécues sur le terrain » (Ghasarian, 2002 : 70, cité par Lasserre, 2020 : 19). Si la neutralité attendue de l’ethnologue n’est pas envisageable dans le milieu associatif de l’aide à l’enfance en danger, la « bonne distance » relève elle aussi d’un défi méthodologique. Cette expérience témoigne de la spécificité à la fois méthodologique et éthique d’une enquête auprès de jeunes en situation de grande précarité au même titre que d’autres « terrains sensibles » (Bouillon et al., 2005) où la posture personnelle et professionnelle du chercheur n’est pas figée par un code de conduite, ni ne réduit à une éthique professionnelle, tant elle relève ici d’un équilibre sensible et fragile.

**L’empathie ethnographique au cœur de l’enquête**

Depuis 2015, j’ai réalisé plusieurs terrains de longue durée à Mayotte, avant de m’y installer en 2018 et d’occuper un poste d’enseignante contractuelle dans le second degré, en parallèle de ma thèse. Durant ces cinq dernières années, je réalisai différentes immersions de plusieurs mois chacune au sein tout d’abord de l’ASE puis de diverses associations, ce qui a constitué une entrée privilégiée pour épouser les formes du « dialogue ordinaire ». Ce quotidien de « participant » a souvent pris le dessus, conduisant à délaisser la figure de l’anthropologue. Ce choix méthodologique permet d’introduire un décalage avec les postures à distance des figures d’autorité telles que celles incarnées par les éducateurs ou autres responsables (ASE/associations). S’est ainsi établit une relation de confiance respectueuse, d’autorité accessible.

De plus, mon implication dans le champ du social, de la protection de l’enfance et de la défense de ses droits traduisait des convictions éthiques appréciées par les jeunes. Bientôt, la création de relations de complicité et d’amitié se révéla comme une voie privilégiée si ce n’est déterminante, dans l’accès à ces informateurs. Ainsi que Michel Leiris, cité par Deborah Puccio-Den, l’explique, l’ethnologie est « une science, certes, mais une science dans laquelle le chercheur se trouve engagé personnellement peut-être plus que dans toute autre. (…) au cours de son enquête, il [l’ethnologue] noue avec les gens qu’il étudie des liens dont, s’il est loyal, il ne pourra faire abstraction par la suite » (p.5).

Sur un terrain comme celui-ci, nous l’avons compris, l’engagement est rendu nécessaire par l’exigence d’une mise en confiance des enfants qui s’acquiert par l’assiduité d’une présence permanente, par des gages de respect et d’écoute empathique. Ainsi que Bruno Martinelli la définit dans ses travaux, « à un premier niveau, l’empathie consisterait en une relation de compréhension préalable à la réflexion » (p.16). Le terme, traduit au début du XXe siècle de l’allemand *einfühlung*, suppose de comprendre l’autre en mobilisant, notamment, les ressources du langage : « Ma position peut être condensée en une phrase : l’empathie est agir, parler, penser « comme » sans jamais « se prendre pour ». Au-delà de cette limite, l’empathie change de sens et d’objectif » (p.43). Cette empathie s’exprime dans la cohérence relationnelle (Sakoyan, 2009) établie entre mes jeunes interlocuteurs et moi, rendue possible grâce à une méthodologie d’enquête tenant compte des besoins des « participants ». En effet, à la question « de quel droit ? » pour justifier ma présence auprès des mineurs, ce que conseille Sizorn (2008), je trouvais de la légitimité dans mon immersion au sein de structures où j’étais associée aux éducateurs, enseignants ou assistants sociaux. Comme le souligne Michel Agier (2015), l’expérience personnelle de l’enquêteur n’a lieu que si les personnes auxquelles il se mêle le veulent bien. Ma présence était souhaitée par les enfants et les adolescents, qui y trouvaient chacun leur intérêt.

Cette expérience personnelle de l’engagement conduit au franchissement d’une certaine distance culturelle qui ne doit pas échapper au contrôle de la réflexivité puisque « l’ethnographe utilise sa personne comme moyen d’investigation» (Laurent, 2019 : 14). La rencontre conduit à une implication de l’histoire, de la culture, de l’identité, de la personnalité et des affects du chercheur. Or, si cette approche s’est justifiée en travaillant auprès d’enfants, l’attrait pour mon terrain et mes interlocuteurs interrogent la valeur d’une éthique professionnelle. Était-ce bien « professionnel » de s’engager et d’ « aimer » autant son terrain et ses hôtes ?

Bien que la neutralité s’impose dans la recherche scientifique, et les sciences humaines n’en font pas exception, l’implication n’en demeure pas moins un facteur humain indissociable de l’expérience ethnographique : « Cet attrait pour le terrain contribue à renforcer les liens personnels entre le chercheur et ses hôtes lorsqu’il se vit plus proche encore, en affinité, endetté, et qu’il nourrit le souhait d’y retourner pour revivre ces moments de satisfactions, intenses parfois, suscités par une certaine compréhension de l’autre. Bref, une expérience personnelle qui indique combien l’ethnographe peut être engagé (immergé) sur un terrain. » (Laurent, 2019 : 70). Michel Agier (2015) suggère à son tour d’assumer et de rendre compte du caractère subjectif et relationnel de l’enquête ethnographique, considérée comme une rencontre au sein de laquelle naît une compréhension.

De cet attrait pour le terrain, tempéré régulièrement par « une astreinte à la réflexivité », Laurent y voit la caractéristique de la démarche ethnographique, reposant sur l’expérience humaine qui gagne le chercheur, une expérience enrichissante, envahissante, allant parfois jusqu’à bousculer l’identité et la personnalité de celui qui se sent affecté par le destin de ses hôtes. Les sentiments éprouvés par le chercheur à leur égard questionnent la pratique réflexive en ce qu’ils soulèvent des difficultés d’ordre éthique et méthodologique. « Je ressentis très vite que l’objectivation de conduites sociales expressives de valeurs d’amitié présentait des difficultés particulières. L’amitié concerne des valeurs associées à des sentiments et à des émotions (…) la difficulté majeure venait de ce qu’un tel sujet, plus que tout autre, ne peut être interrogé sans une part d’implication personnelle. (…) Quelle incidence pouvait avoir ces pratiques trop personnelles sur l’élaboration d’une connaissance ? » (Martinelli, 2020 : 22)

En effet, dans quelles circonstances l’amitié peut-elle être à l’origine d’un savoir social ? Quel type de relation/compromis faut-il établir entre cette recherche du sens commun et l’expérience de l’amitié comme voie d’accès à ce savoir ? « L’amitié interroge l’ethnologie sur le plan éthique » constate B. Martinelli (2020 : 23) lorsqu’elle se présente comme condition de l'intégration du chercheur dans une société. Surtout au regard de la différence établie entre empathie, considérée comme une démarche de connaissance, et sympathie, parfois associée à l’amitié et qui implique les individus dans une forme de participation aux valeurs sociales de l’autre. L’écart que l’on s’impose au départ se réduit à mesure que la sympathie amicale s’intensifie. Or, comme il a été souligné plus haut, cette mise à distance ne s’accordait pas avec l’objet de ma recherche et l’engagement se justifiait comme moyen d’accès à la participation et à la production de connaissances. D. Puccio-Den défend également cette position quand l’intégration au milieu étudié (en prenant pour référence le terrain de Jeanne Favret-Saada dans le bocage normand) est devenu « la condition même de la construction d’un savoir qui se fonde, non pas sur une opération de distanciation, mais, au contraire, sur la capacité de se laisser déborder – donc, préalablement, envahir – par [le] terrain » (2012 : 6).

.

L’amitié s’inscrit dans les normes de la société mahoraise, ainsi que l’assignation à une place au sein de la famille, du cercle des proches, favorable à l'immersion. En effet, les relations qui se créent sur le terrain entre le chercheur et certaines personnes, qui deviennent, selon l’expression, des « interlocuteurs privilégiés », comportent des dimensions humaines qui vont bien au-delà de la simple communication d’informations : « Bien forcé de constater que l’amitié figure parmi les ressources du travail ethnographique » et que donc, « le problème épistémologique capital est d’expliquer comment ce type de relation peut se développer en un registre d’authentique connaissance sans en dégénérer en objectivation stérilisante ni en pratique incantatoire » (Martinelli, 2020 : 23).

La démarche ethnographique engagée que je mène est ici pleinement assumée en ce qu’elle permet l’accès à certaines données qu’il n’aurait pas été possible de saisir sans cette implication personnelle. Une démarche/posture qui n’a pas pervertie la démarche scientifique en ce qu’elle fut, dès le départ, consciente et motivée par un accès à la parole d’enfants précarisés, inaccessible par d’autres voies. Entrer par l’institution puis par le milieu associatif, a permis de gagner la confiance des enfants. Un statut, à distance des figures d’autorité, qui fut favorable à l’ethnographie.

L’engagement introduit ainsi un intérêt pour le destin des jeunes, suivis sur de longues périodes dans le cadre de mes recherches. L’implication y est rendue nécessaire et fait basculer l’observation participante en participation observante, embrassant les inter-subjectivités et soulignant la priorité accordée à la participation (Soulé, 2007). Ce degré d’investissement prolongé entraîne inévitablement des relations de proximités avec certaines personnes. Comment comprendre le monde de « l’enfance en danger » autrement qu’en occupant un statut, une figure ? « Sur certains terrains nécessitant une forte implication personnelle, la priorité accordée à la participation constitue la condition sine qua non de la réalisation d’une observation. » (Soulé, 2007 : 135). Aussi, toute la difficulté (et l’intérêt) de cette recherche repose sur la conciliation entre exigence méthodologique d’implication et d’engagement, et le recul nécessaire à la restitution du travail d’enquête. Ici, la prise en considération de la participation active du chercheur devient un outil de connaissance dès lors que sa posture est explicitée et justifiée par les exigences du terrain, appuyée par une démarche réflexive. L’écriture du terrain intervient alors comme forme de distanciation par rapport à l’action et à l’implication.

L’ethnographie dans la longue durée implique un suivi de ces jeunes adolescents sur plusieurs années, ce qui engage nécessairement une relation plus étroite et une implication affective grandissante. Laurent parle à juste titre de « grignotage » par le terrain, de l’intimité et les émotions du chercheur.

L’extrême précarité des conditions d’existence à Mayotte, et surtout le dénuement, la stigmatisation qui renvoie aux marges d’une société racialisée qui procède par exclusions et affecte les mineurs de manière brutale, violente, ne peuvent laisser le chercheur indemne, comme être témoin de violences d’humiliations ou d’abus policiers.

Ces expériences hantent l’ethnographe et le transforme. Loin de rester insensible à certaines situations, j’ai eu à m’engager dans la défense de certains mineurs et familles pour faire valoir leur droit à la scolarisation, à la sécurité morale et physique, ou tout simplement à leur réhabilitation morale face à une institution parfois discriminante. Comme en témoigne Pierre-Joseph Laurent, « L’ethnographe est rarement définitivement quitte d’un terrain : il a autant reçu des gens avec qui il a vécu, qui l’ont amené à comprendre leur mode de vie et de pensée, qu’il a laissé de lui. » (2019 : 117).

**L’entretien avec des adolescents aux parcours chaotiques**

Réaliser des entretiens avec des enfants et des adolescents en souffrance et/ou traumatisés est une entreprise sensible, qui engage le chercheur dans la durée, nous l’avons vu : cet exercice, déjà singulier et exigeant, se complexifie dès lors qu’il s’agit de créer du lien et une atmosphère de familiarité avec des enfants et adolescents en souffrance dont les parcours ont fragilisé leur sociabilité.

Dans le cadre d’un entretien, le plus souvent avec un adolescent, car ce type de pratique est difficilement réalisable avec un enfant de moins de 12 ans au regard du degré de maturité nécessaire pour se plier à l’exercice formel de l’entretien, l’analyse de la posture du chercheur est nécessaire. L’anthropologue est, par nature, convié à se situer dans l’histoire des relations inégales entre les peuples (colonisés/colonisateurs par exemple), dans celle de sa singularité individuelle et ainsi analyser le contexte de l’enquête dans laquelle il s’implique. Lorsque le chercheur se retrouve dans un lieu où les « relations initialement inégalitaires puisent leur origine dans la situation coloniale» (Laurent, 2019 : 87), la prise de conscience d’une parole située dans une époque et un lieu donné s’impose. Il s’avère dès lors impossible d’esquiver ce qu’implique, dans le rapport aux autres, le fait d’être blanche, instruite et originaire d’un ancien pays colonisateur[[8]](#footnote-8). Cette période histoire reste incorporée à l’être, à la manière de pensée et d’agir de la population dans laquelle l’ethnologue se trouve immergé.

Le privilège hérité de cette position peut se muer en atout comme en limite. Il demeure toutefois nécessaire à déconstruire afin de signifier aux interlocuteurs, mineurs comme adultes, que je n’entends pas tirer parti de ma « blanchité » pour m’arroger une supériorité face à eux. Au contraire, lors de l’entretien, toute la première partie est consacrée à mettre à l’aise, à rassurer et à montrer, grâce à un registre de langue simple et familier, que je n’impose pas une distance infranchissable qui reposerait sur la couleur de peau.

Référence Zempléni : dialogue ethnographique entre deux personnes issus de milieux sociaux différents (de culture, de religion etc.), où le rapport de domination et de respect est tacitement instaurée, et pourtant, c’est cet ethnographe qui représente « la puissance génératrice de la sujétion » qui demande des informations à l’enfant. Ce dernier, curieux et étonné de pouvoir être d’une quelconque aide simplement par le récit de son histoire, est valorisé et en même temps décontenancé : « je sais pas comment je peux t’aider », « j’aimerais bien t’aider mais je sais pas comment je peux faire », et une fois l’entretien terminé : « j’espère que j’ai pu t’aider », « je sais pas si ce que je t’ai dit t’a aidé ».

Selon Andràs Zempleni, l’identité de la situation ethnographique se caractérise par un échange inégal de paroles entre deux interlocuteurs dont la relation est prédéterminée par la réalité historique de la sujétion. En effet, à Mayotte, nous ne pouvons nier l’existence de cette réalité, surtout dans le cadre d’enquêtes auprès d’enfants où l’échange inégal de paroles se cristallise dans un rapport intergénérationnel hiérarchique.

« attitude de sollicitude » (Brugère)

Si l’entrée par l’institution, les associations, fut un levier de rencontres et de mises en lien avec des jeunes, aucun entretien avec des mineurs n’a été réalisé dans le cadre d’immersions où je les sollicitais en ma qualité de stagiaire éducatrice ou bénévole associative. Ce n’est qu’une fois détachée de mon rôle que j’ai pu aborder avec eux ma recherche, mes objectifs et solliciter leur participation. Mis en confiance par le statut que j’avais endossé durant plusieurs semaines ou mois, ils souhaitaient « m’aider en retour », comme si la dette était désormais de leur côté. Certains, avec qui le lien était plus important, m’ont présenté des amis, des membres de leur famille, qui ont bien voulu réaliser des entretiens à leur tour. Une forme de mobilisation collective et solidaire s’est ainsi mise en place pour les besoins de l’enquête cette fois.

La confidence, la communication, est ainsi rendue possible et fructueuse avec les enfants seulement s’ils choisissent par décision individuelle ou collective, de parler à un « confident choisi » (Zempléni, 1984). Cette amitié ou affinité entre l’ethnologue et son informateur est d’autant plus nécessaire avec les enfants qu’ils ont besoin de se sentir rassurés et en confiance. Le destinataire de la parole doit être perçu comme digne de cette confiance.

Or, la volonté de « bien faire » qui anime les jeunes soucieux de rendre service à une figure adulte identifiée comme amicale conduit parfois à un début d’entretien au cours duquel ils adaptent leur discours à ce qu’ils présupposent être les attentes de l’ethnographe : dire leur souffrance, dénoncer les injustices.

**La langue de l’autre comme vecteur d’affinités**

Par ailleurs, la pratique de l’entretien avec des jeunes dont le français n’est pas la langue maternelle a offert de le reconfigurer autour de nouveaux savoir-faire, tels que, pour commencer, l’apprentissage de la langue shimaoré par l’ethnologue. Ainsi, bien que la plupart des entretiens avec les jeunes aient été réalisés en français en raison des rudiments appris à l’école (aux Comores, l’apprentissage du français est au programme), certains mots ou expressions restaient difficilement traduisibles et la fragilité de leur niveau de français conduisait parfois à un passage en shimaoré. À cet instant, ils se montraient gênés car soucieux du bon déroulé de l’entretien en français : pour les rassurer, je leur signifiais que ma connaissance du shimaoré suffisait à les comprendre (j’étais néanmoins accompagnée d’un interprète pour les subtilités linguistiques).

« L’expérience de la langue joue également un rôle structurant pour la compréhension d’une culture étrangère. Elle est l’un des points névralgiques de toute réflexion sur l’empathie en ethnologie. Elle ouvre la voie à la compréhension du non-verbal suggérant l’impression ou l’illusion d’accéder à l’implicite, voire à l’intime. » (Martinelli, 2020 : p.19). En effet, la maîtrise de la langue constitue un préalable anthropologique. À Mayotte, bien que département français où le français est la langue de l’administration, de l’école et de la presse, la population communique la plupart du temps en shimaoré ou en shibushi. Comme pour toute ethnographie auprès d’enfants et adolescents d’origine comorienne ou africaine, je savais devoir m’investir dans l’apprentissage des langues locales. Je compris rapidement que cette maîtrise de la langue, dans un territoire pourtant français, allait devenir un atout : peu de *mzungu* font l’effort d’amorcer un apprentissage linguistique sérieux et surtout, peu baignent au quotidien dans cet univers-là. Je n’ai donc pas réellement vécu de situations de mise à l’écart, d’exclusion ou de situations d’incompréhensions dès lors que mes interlocuteurs ont pu constater que je comprenais ce qu’ils disaient.

Les jeux, parfois réciproques, autour de ma compréhension du shimaoré, les effets de surprise quand j’intervenais soudain dans une conversation, contribuèrent à assouplir les relations avec ces adolescents, voire à gagner leur estime, et surtout à franchir quelques barrières culturelles.

Ainsi, lors de rencontres et d’échanges avec ces adoslescents, le déséquilibre dans nos pratiques linguistiques respectives n’aggrava pas l’asymétrie socio-économique et générationnelle entre eux et moi. Bien au contraire, elle nous rapprochait, mes difficultés à apprendre le shimaoré faisant écho à leurs propres difficultés face au français, difficultés accrues par leur insertion à l’école d’où je leur venais en aide, en qualité d’enseignante. En somme, sur le terrain des langues nous nous rencontrions, éprouvant les mêmes difficultés, tandis que ma relation d’élève à interprète leur offrait l’image d’une asymétrie linguistique, pour une fois, à l’avantage d’un jeune comorien.

Un contraste signifiant pour ces adolescents quand on sait que certains mzungus s’adressent aux enfants peu francophones comme à des individus porteurs de handicaps cognitifs sans comprendre que leurs propres formes d’expression en français limitent leur compréhension.

Comme dans d’autres contextes, impliquant par exemple des migrants en situation illégale, l’accès au discours se heurte à la gêne d’avoir à évoquer certains aspects de leur vie. Certains adolescents, suivis par la PJJ, optent pour un discours préconstruit afin de contourner les épisodes de délinquance, ou leur insertion dans des bandes de jeunes, qui suscitent la réprobation morale des Mahorais, particulièrement à l’égard des Comoriens ou des Africains.

Aussi, lors de certains entretiens, et afin de ne pas entraver mon travail de mise en confiance, je prenais soin de ne pas évoquer directement leurs actes présumés de délinquance, mais sur leur connaissance de la délinquance. Par exemple, au cours d’un entretien avec Bilal (extrait entretien) « Que penses-tu de la délinquance à Mayotte ? ». Ce pas de côté permet de libérer la parole et même d’assouvir un véritable besoin de se confier, sans que le jeune n’ait à aborder ses propres pratiques. Ainsi, pendant le temps que durait l’entretien, ils pouvaient contrôler leur image et mettre sous le boisseau leur rôle actif dans les bandes pour en livrer leurs perceptions en adoptant une posture de (fausse) extériorité sans qu’aucun des interlocuteurs ne soit dupé pour autant. Ce fragile équilibre de sous-entendus partagés ménage une voie au respect de l’autre, de ses affects et de son droit à la dignité, condition de la confiance accordée à l’ethnologue, comme nous l’avons mentionné plus haut. (Citation Zempleni sur les non-dits)

**Du bon équilibre de l’entre-deux (conclusion)**

Les rapports d’altérité entre mzungu et mudu (Blancs et Noirs), mais surtout les relations d’appartenance à une communauté ou à une autre, déterminent la nature des interactions au cours de l’enquête. La représentation du Blanc à Mayotte, nous l’avons vu, n’est pas dénué de fantasmes chez les jeunes.

La « blanchité » à Mayotte est, pour les jeunes Comoriens, synonyme de confiance, de valeur sûre, d’atout social, voire de soutien pour amorcer un changement de situation. Des représentations alimentées par l’engagement fréquent de métropolitains au sein d’associations humanitaires ou à vocation sociale. Dans l’imaginaire collectif, les Blancs sont « du côté des Comoriens », s’associent à leurs combats pour le respect de leurs droits. Ainsi, mes périodes d’immersion dans les associations sont implicitement, pour les enfants comme pour les adultes, synonyme de prise de position en leur faveur dans le rapport de force entre Mahorais et Comoriens.

Adaptation permanente, se positionner en fonction des interlocuteurs afin de susciter la libération d’une parole : sentir que l’ethnologue en face est « d’accord ». Néanmoins, cette empathie, en dehors des positions éthiques du chercheur, ne doit pas être entièrement dénuée de neutralité et surtout d’honnêteté : ne pas tromper, expliquer que le respect des gens est important et qu’il passe par une explication honnête de la démarche d’enquête. Gagner la confiance d’une autre façon que sur l’insistance d’un ascendant et l’autorité. C’est toujours nous qui sommes en demande d’info (rappel Zempléni) donc les mettre en confiance sans faire fausse promesse. Différentes façons de jouer franc jeu, choses qui choquent, désaccord etc mais toujours le respect.

Extraits d’entretiens à insérer

**Références bibliographiques**

Agier Michel, 2015, « Le dire-vrai de l’anthropologue. Réflexions sur l’enquête ethnographique du point de vue de la rencontre, des subjectivités et du savoir », *Mondes ethnographiques*, 30 [En ligne]

Blanchy Sophie, Chami Allaoui Masseande, 2004, « Circulation des enfants aux Comores, classe sociale, lignage, individu », *in* I. Leblic (dir.) *De l’adoption, des pratiques de filiation différentes*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal : 172-200.

Brugere Fabienne, 2006, « La sollicitude. La nouvelle donne affective des perspectives féministes », *Esprit*, vol.1 : 123-140.

Ceriana Mayneri Andrea et Lejard Thierry, 2013, *Les enfants de la rue à Bangui (Centrafrique). Enfance, abandon, sorcellerie*, Rapport pour le Danish Refugee Council, 58 pages.

Champy Muriel, 2015 « Ni enfants, ni adultes. Une lecture comparative de la « jeunesse » (Burkina Faso) », *Ateliers d’anthropologie*, 42.

Douville Olivier, 2003, « Avec les enfants de la rue à Bamako. La nécessité d’une approche pragmatique et avertie », *Enfances & Psy*, 22 (2) : 143-149.

fancello Sandra, 2008, « Travailler sans affinité : l’ethnologue chez les « convertis » », *Journal des anthropologues*, 114-115 : 65-90.

Guidetti Michèle, Lallemand Suzanne, MOREL Marie-France, 1997, *Enfances d’ailleurs, d’hier et d’aujourd’hui,* Paris, Broché.

Lasserre Marie, 2020, « Asymétrie intersectionnelles dans le processus d’enquête. Réflexions sur la place d’une anthropologue française auprès de Sénégalaises transmigrantes dans la Médina de Casablanca (Maroc), Cahiers de l’Urmis [En ligne], 19, <https://journals.openedition.org/urmis/2022#quotation>

laurent Pierre-Joseph, 2019, *Devenir anthropologue dans le monde aujourd’hui*, Paris, Karthala.

MARIÉ Michel, 2004, « L’anthropologue et ses territoires », *Ethnologie française*, 34 (1) : 89-96

Martinelli Bruno, 2020, *L’empathie ethnographique*, Paris, Karthala.

Puccio-Den Deborah, 2012, « Être affecté », contribution à la journée d’étude *LE GSPM accueille Jeanne Favret-Saada* (<http://lodel.ehess.fr/gspm/docannexe.php?id=1505>)

Sakoyan Juliette, 2009, « L’éthique multi-située et le chercheur comme acteur pluriel.

Dilemmes relationnels d’une ethnographie des migrations sanitaires », *Ethnographiques*, <https://www.ethnographiques.org/2008/Sakoyan>

SIZORN Magalie, 2008, « Expériences partagée, empathie et construction des savoirs », *Journal des anthropologues*, 114-115 : 29-44.

Soule Bastien, 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, ARQ Association pour la Recherche Qualitative, 27 : 127-140.

Zaouche Gaudront Chantal, 2006, « Enfants et précarités », *Le Journal des psychologues*, vol.240 (7) : 63-66.

Zempleni Andras, 1984, « Secret et sujétion. Pourquoi ses « informateurs » parlent-ils à l’ethnologue ? », *Traverses*, 30-31 : 102-116.

1. INSEE Première, 2014, « Mayotte, département le plus jeune de France », n°1488, Mayotte, 4 pages. [↑](#footnote-ref-1)
2. Face à ces exclusions racialisées, l’ethnologue doit avoir une oreille attentive mais non moins sensible et compréhensive. Néanmoins, cette double position (compatir aux douleurs de l’exclusion tout en éprouvant de la sympathie pour la population mahoraise) s’avère difficile à tenir lorsqu’il entretient des relations privilégiées avec des Mahorais, alors invectivés par les mineurs africains et comoriens. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ce terme est d’autant plus péjoratif qu’il implique que les *mzungu* rentrent en métropole une fois leur séjour terminé, signifiant par là leur manque d’implication dans la vie et les vicissitudes de la vie mahoraise. [↑](#footnote-ref-3)
4. Martinelli, 2020 : 25 [↑](#footnote-ref-4)
5. Association qui, à l’époque, dispensait des cours « dans la rue » à des jeunes Comoriens non scolarisés et récemment arrivés sur le territoire, tout en les aidant dans leurs démarches d’inscription scolaire. Aujourd’hui l’association dispose de locaux où ont été aménagées des salles de classe. [↑](#footnote-ref-5)
6. Service du rectorat qui s’occupe de la scolarisation des primo-arrivants. [↑](#footnote-ref-6)
7. C’est-à-dire en dehors du dispositif des classes UPE2A mises en place par le CASNAV pour les élèves nouvellement arrivés et jamais scolarisés sur le territoire [↑](#footnote-ref-7)
8. Bien que la référence soit paradoxale s’agissant de Mayotte étant donné que, de colonie, l’île est passée au statut de TOM puis de DOM sur la base d’une volonté populaire de rester dans le giron français et ainsi se détacher définitivement de l’archipel comorien, il n’en reste pas moins que la structure sociale de Mayotte et les clivages identitaires qui l’agitent régulièrement, continuent de puiser dans les rapports coloniaux initiés par la France au sein de l’archipel. [↑](#footnote-ref-8)